



# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 11 chaouel 1432 – 9 septembre 2011

154<sup>ème</sup> année

N° 68

## Sommaire

### Décrets-lois

**Décret-loi n° 2011-84 du 5 septembre 2011**, portant modification de la loi n° 2009-12 du 2 mars 2009, relative à la publicité dans le domaine public routier et dans les propriétés immobilières y attenantes, appartenant aux personnes ..... 1740

### Décrets et Arrêtés

#### Présidence de la République

Nomination du président du comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales..... 1741

#### Ministère de la Justice

Nomination du premier président de la cour d'appel de Tunis ..... 1741

Mouvement dans le corps de la magistrature..... 1741

#### Ministère de l'Intérieur

**Décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011**, portant modification des statuts particuliers des agents des corps des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur ..... 1758

**Décret n° 2011-1261 du 5 septembre 2011**, portant rattachement de la direction des transmissions au ministère de l'intérieur et l'intégration des agents en relevant dans les structures des forces de sûreté intérieure ..... 1760

**Décret n° 2011-1262 du 5 septembre 2011**, relatif à la création d'une indemnité des charges spéciales au profit des contrôleurs des règlements municipaux..... 1762

Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur .....	1762
Nomination de sous-directeurs .....	1762
Nomination de chefs de bureau .....	1763
Nomination de chefs de service .....	1763
Nomination d'un inspecteur adjoint .....	1763
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
Nomination de directeurs .....	1763
Nomination de chefs de bureau .....	1763
Nomination de sous-directeurs .....	1763
Nomination de chefs de division .....	1764
Nomination de chefs de service .....	1764
Nomination de chefs d'unité .....	1765
<b>Ministère des Finances</b>	
Nomination d'administrateurs du budget de l'Etat .....	1766
Nomination de directeurs .....	1766
Nomination d'un auditeur .....	1766
Nomination de sous-directeurs .....	1766
Nomination d'un trésorier régional .....	1767
Nomination de chefs de service .....	1768
Nomination de receveurs des finances .....	1769
Nomination de mandataires .....	1769
Nomination de rapporteurs .....	1772
Nomination de vérificateurs .....	1773
Nomination d'un inspecteur .....	1775
Liste de promotion au grade de contrôleur des finances de deuxième classe au titre de l'année 2009 .....	1775
Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation dans le grade d'inspecteur des services financiers au titre de l'année 2011 .....	1776
Liste de promotion au grade d'attaché des services financiers au titre de l'année 2007 .....	1776
Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation dans le grade de contrôleur des services financiers au titre de l'année 2009 .....	1776
Liste de promotion au grade de secrétaire dactylographe au titre de l'année 2007 .....	1776
Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation dans le grade de secrétaire dactylographe au titre de l'année 2009 .....	1776
Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation dans le grade d'agent d'accueil des services financiers au titre de l'année 2009 .....	1776
<b>Ministère des Affaires Religieuses</b>	
<b>Décret n° 2011-1394 du 5 septembre 2011</b> , modifiant le décret n° 89-1045 du 22 juillet 1989, portant octroi d'une aide mensuelle au profit de certains cadres des affaires religieuses et des veuves des cadres des affaires religieuses .....	1776
<b>Ministère de l'Education</b>	
Nomination de sous-directeurs .....	1777
Nomination d'un chef de bureau .....	1777
Nomination de chefs de service .....	1777
Nomination du directeur de centre régionale .....	1778
Nomination d'un psychologue en chef .....	1778
<b>Ministère de la Culture</b>	
Nomination d'un chef de bureau .....	1778
Nomination d'inspecteur en chef .....	1778
Nomination d'inspecteurs .....	1778
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	
Nomination de sous-directeurs .....	1778

Nomination de secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur et des recherches .....	1779
Nomination d'un secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et des recherches .....	1779
Nomination de secrétaires d'établissement d'enseignement supérieur et des recherches .....	1779
Nomination de directeurs d'établissements des œuvres universitaires .....	1779
Nomination d'un directeur de bibliothèque .....	1780
Nomination de maîtres technologues .....	1780
Nomination d'un maîtres de conférences .....	1780
<b>Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi</b>	
Nomination de chefs de services .....	1781
Nomination de chefs d'unité .....	1781

### **Décret-loi n° 2011-84 du 5 septembre 2011, portant modification de la loi n° 2009-12 du 2 mars 2009, relative à la publicité dans le domaine public routier et dans les propriétés immobilières y attenantes, appartenant aux personnes.**

Le Président de la République par intérim,  
Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi organique des communes, promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2008-57 du 4 août 2008, en son article 112,

Vu la loi organique n° 89-11 du 4 février 1989, relative aux conseils régionaux, complétée par la loi organique n° 93-119 du 27 décembre 1993,

Vu le code de la fiscalité locale, promulgué par la loi n° 97-11 du 3 février 1997, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008,

Vu la loi n° 2009-12 du 2 mars 2009, relative à la publicité dans le domaine publics routier et dans les propriétés immobilières y attenantes, appartenant aux personnes,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

Article premier - Est modifié, le titre de la loi n° 2009-12 du 2 mars 2009, relative à la publicité dans le domaine public routier et dans les propriétés immobilières y attenantes appartenant aux personnes et ce comme suit : «Loi n° 2009-12 du 2 mars 2009, relative à la publicité dans le domaine publics routier appartenant aux collectivités locales et dans les propriétés immobilières y attenantes, appartenant aux personnes».

Art. 2 - Sont abrogées, les dispositions du deuxième alinéa des articles 2, 10 et 11 de la loi n° 2009-12 du 2 mars 2009 et remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 2 (alinéa 2 nouveau). L'accord sur l'occupation temporaire, à une fin publicitaire, du domaine public routier appartenant aux collectivités locales, est donné en vertu d'une autorisation du président de la collectivité locale dans la circonscription territoriale de laquelle se situe le domaine concerne. L'autorisation nécessite l'appel à la concurrence au

moyen d'un appel d'offres, chaque fois que la valeur de la surface publicitaire dont l'exploitation, par voie d'occupation temporaire, est demandée est égale ou supérieure au montant requis pour l'appel à la concurrence au moyen de l'appel d'offres, conformément aux dispositions de la législation en vigueur en matière de marchés publics.

Dans la détermination de la valeur de cette surface publicitaire, il est fait application du tarif du droit dû sur la publicité au moyen des panneaux et pancartes de publicité que les collectivités locales sont autorisées à percevoir, conformément à la législation en vigueur.

Art. 10 (alinéa 2 nouveau) - A l'exception des procès-verbaux dressés par les officiers de la police judiciaire, concernant le contenu publicitaire constituant des infractions passibles de sanctions pénales et qui sont transmis au procureur de la République territorialement compétent, l'ensemble des autres procès-verbaux est adressé au président de la collectivité locale concernée qui ordonne la convocation du contrevenant au siège de la collectivité locale, aux fins d'audition au sujet de la contravention qui lui est imputée. La convocation est signifiée au contrevenant par lettre recommandée au siège de l'établissement de publicité.

Article 11 (alinéa 2 nouveau) - Le contrevenant est tenu de payer le montant de l'amende à la recette des finances compétente, contre récépissé, dans un délai n'excédant pas soixante jours de la date d'envoi de l'arrêté, mentionné à l'alinéa premier, du présent article, par lettre recommandée, au siège de l'établissement de publicité.

Art. 3 - Est remplacée, dans la loi n° 2009-12 du 2 mars 2009, l'expression "appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales" par l'expression "appartenant aux collectivités locales" à la deuxième ligne de l'article premier, et est ajoutée l'expression "appartenant aux collectivités locales" à la suite de l'expression "domaine public routier", à la première ligne de l'alinéa premier de l'article 2, à la troisième ligne de l'article 3 et à la deuxième ligne de l'article 13.

Art. 4 - Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 août 2011.

*Le Président de la République par intérim*

**Fouad Mebazaâ**

## décrets et arrêtés

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### NOMINATION

**Par décret n° 2011-1257 du 5 septembre 2011.**

Monsieur Noureddine Hached est nommé président du comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales à compter du 29 août 2011.

### MINISTERE DE LA JUSTICE

#### NOMINATION

**Par décret n° 2011-1258 du 5 septembre 2011.**

Monsieur Mahmoud Jïdi, magistrat de troisième grade est nommé premier président de la cour d'appel de Tunis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

#### MOUVEMENT DANS LE CORPS DE LA MAGISTRATURE

**Par décret n° 2011-1259 du 5 septembre 2011.**

Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés aux postes ci-après :

##### Troisième grade

**A compter du 25 octobre 2010 :**

- Beya Ben Fkih, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, directeur général à l'institut supérieur de la magistrature.

**A compter du 4 février 2011 :**

- Mustapha Ben Jaâfar, président de chambre à la cour de cassation, avocat général directeur général des études et de la législation.

- Radhouane El Ouerthi, avocat général directeur général des études et de la législation, président de chambre à la cour de cassation.

- Riadh Belkadhi, avocat général aux services judiciaires, avocat général des affaires pénales.

**A compter du 16 mars 2011 :**

- Hassen Féthi Ben Salah, président de la Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Grombalia, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Grombalia.

**A compter du 31 mars 2011 :**

- Abdelkrim Ben Romdhane, procureur de la République près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, conseiller à la cour de cassation.

- Mohamed Aloui, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tozeur, premier président de la cour d'appel de Gafsa.

- Noureddine Ben Romdhane, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Zaghouan, procureur général près la cour d'appel de Gafsa.

- Tahar Zagrouba, conseiller à la cour de cassation, premier président de la cour d'appel du Kef.

- Salem Barka, conseiller à la cour de cassation, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Mongi Limem, vice premier président de la cour d'appel de Gafsa, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Sidi Bouzid.

- Mohamed Hédi Ben Cheïkh Ahmed, président de chambre à la cour de cassation, premier président de la cour d'appel de Bizerte.

**A compter du 11 avril 2011 :**

- Béchir Aleya, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Manouba, conseiller à la cour de cassation.

- Wafa Besbes, président de chambre à la cour d'appel de Nabeul, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Manouba.

- Mohamed Féthi Khezouri, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Nabeul, procureur général de la cour d'appel de Médenine.

- Mongia Jebali, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tunis.

- Elyes Attia, procureur de la République près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, conseiller à la cour de cassation.

- Habib Gargouri, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid, conseiller à la cour de cassation.

- Belgacem Barraha, président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tunis, président de chambre à la cour de cassation.

- Abdelbacet Khaldi, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, conseiller à la cour de cassation.

- Mahmoud Akkari, procureur général de la cour d'appel de Medenine, président de chambre à la cour de cassation.

- Mokhtar Harzali, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.

**A compter du 13 avril 2011 :**

- Khaled Ayari, conseiller à la cour de cassation,

- Tarek Braham, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana, conseiller à la cour de cassation.

- Habib Saâda, avocat général à la cour de cassation, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

**A compter du 9 mai 2011 :**

- Jaleddine Bouktif, conseiller à la cour de cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

**A compter du 17 mai 2011 :**

- Mondher Elloumi, avocat général à la cour de Cassation, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Adelaziz El Afendi, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Tunis.

**A compter du 1 juin 2011 :**

- Farhat Rajhi, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis, président de chambre à la cour de cassation.

- Tarak Bennour, magistrat de troisième grade, chef de cellule au centre des études juridiques et judiciaires.

**A compter du 16 septembre 2011 :**

- Mohamed El Affas, président de chambre à la cour de cassation, procureur général près la cour d'appel de Sfax.

- Moncef Brahem, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2, premier président de la cour d'appel de Sousse.

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :**

- Ameer Bourourou, président de chambre à la cour de cassation, premier président de la cour d'appel de Monastir.

**A compter du 16 septembre 2011 :**

- Abdelhafidh Bourigua, procureur général près la cour d'appel de Sfax, procureur général près la cour d'appel de Monastir.

- Tijani Abid, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouzyd, procureur général près la cour d'appel de Nabeul.

- Abderrazek Denguire, président de chambre criminelle à la cour d'appel de Médenine, premier président de la cour d'appel de Médenine.

- Mohsen El Hajji, avocat général à la cour de Cassation, avocat général adjoint du procureur général près la cour de Cassation,

- Mohamed Salah Ben Hassine, avocat général conseiller près le ministre de la justice, vice premier président de la cour de Cassation.

- Hassen M'barek, procureur général près la cour d'appel de Monastir, président de chambre à la cour de Cassation.

- Moncef Kechaou, premier président de la cour d'appel de Médenine, président de chambre à la cour de Cassation.

- Zoubayer Chaouachi, procureur général près la cour d'appel de Nabeul, président de chambre à la cour de Cassation.

- Fatma Khelil, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana, président de chambre à la cour de Cassation.

- Nouri Ketiti, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la dite cour.

- Leila Barbirou, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la dite cour.

- Bechir Lahmar, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la dite cour.

- Rachida Zoghliami, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la dite cour.

- Hassouna Kenani, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la dite cour.

- Bouchra Ben Nasr, avocat général à la cour de Cassation, président de chambre à la dite cour.

- Jamel Chahloul, avocat général des affaires pénales, président de chambre à la cour de Cassation.

- Faouzi Ben Abdelkader, avocat général à la cour de Cassation, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Tunis,

- Mohamed Jammali, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis.

- Samira Gabsi, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis.

- Khaled Barrak, président de chambre à la cour d'appel de Nabeul, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis.

- Faouzi Limem, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, président de la chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis,

- Faiçal Sammari, président de chambre à la cour d'appel de Bizerte, président de chambre criminelle à la dite cour.

- Habib El Euch, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Gafsa, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Sfax.

Abdelmajid El Fahem, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Gafsa.

- Ali El Yousfi, président de chambre à la cour d'appel de Sfax, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Gabès.

- Jaâfar Fria, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, président de chambre criminelle près la cour d'appel de Médenine.

- Mohamed Chekioua, conseiller à la cour de Cassation, avocat général des services judiciaires.

- Mondher Ben Salah, conseiller à la cour de Cassation, avocat général des services judiciaires.

- Montassar Safta, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.

- Mansour Kallel, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Gafsa, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef.

- Mohamed Nejib Ghazouani, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.

- Riadh M'barek, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.

- Nouri Ghribi, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, président du dit tribunal.

- Lotfi Ben Jeddou, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, procureur de la République du dit tribunal.

- Ezzedine Hmila, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan.

- Ayechi El Ouni, président de chambre à la cour d'appel de Sousse, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2.

- Mounir Sridi, président de chambre à la cour d'appel de Monastir, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir.

- Mohieddine El Hani, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, procureur de la République du dit tribunal.

- Amor Chébbi, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد.

- Zouhaier El Mejri, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba, président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur.

- Hafedh Bouassida, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.

- Lazhar El Khorcheni, président de chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, président du dit tribunal.

- Bechir El Merghi, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Médenine, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.

- Habib El Ardhaoui, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tatouine.

- Raja Chaouachi, avocat général à la cour de Cassation, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.

- Hédi Kediri, avocat général à la cour de Cassation, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana.

- Touhami El Hafi, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Abderrazak Ben M'na, président de chambre à la cour d'appel du Kef, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghuan.

- Abdelaziz Zribi, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Nabeul.

- Lotfi Gaaloul, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir, premier substitut du procureur général près la cour d'appel de Sousse.

- Nejib Belguith, conseiller de la chambre criminelle près la cour d'appel de Gafsa, vice premier président de la dite cour.
- Mohamed Hamed, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, premier substitut de procureur général près la dite cour.
- Lotfi Zrelli, substitut de procureur général à la cour d'appel de Médenine, premier substitut de procureur général près la dite cour.
- Ouejdi Hedhili, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre d'appel au tribunal Immobilier.
- Hatem Dachraoui, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Chedia Bel Haj Brahim, président de chambre à la cour d'appel de Sfax, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Faouzi Ben Othman, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Hassine Ben Slima, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Nejib H'nane, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Salah Dhaoui, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Faiza Gabsi, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Nazek Kada avocat général à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Khedija Farhati, avocat général à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Tunis.
- Mohamed Khattech, conseiller à la cour de Cassation, premier vice président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Neila Kardous, avocat général à la cour de Cassation, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Leila Hammami, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Latifa Baghdadi, président de chambre à la cour d'appel de Medenine, président de chambre à la cour, d'appel de Nabeul.
- Radhi El Ayech, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Nabeul.
- Fethi Hosni, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.
- Thouraya Kabbous, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Bizerte, président de chambre de la dite cour.
- Mohamed El Attafi, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel du Kef, président de chambre de la dite cour.
- Faouzia Ben Alaya, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel du Kef.
- Ali Gharbi, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Gafsa, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef.
- Mohamed Habib Cherif, magistrat de troisième grade, président de chambre à la cour d'appel de Sousse.
- Rached Oueslati, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel du Kef, président de chambre à la cour d'appel de Sousse.
- Ali Kahloun, conseiller à la cour de Cassation, président de chambre à la cour d'appel de Sousse.
- Slah Bouchami, président de chambre à la cour d'appel de Sousse, président de chambre à la cour d'appel de Monastir.
- Mondher Maghrebi, président de chambre à la cour d'appel de Gafsa, président de chambre à la cour d'appel de Sfax.
- Ahmed Mansour, président de chambre à la cour d'appel de Gafsa, président de chambre à la cour d'appel de Sfax.
- Nejib Brahem, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, président de chambre à la cour d'appel de Sfax.
- Mohamed Fakhfakh, président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, président de chambre à la cour d'appel de Sfax.
- Wassima El Hadeif, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, président de chambre à la cour d'appel de Gafsa.
- Jannet Ben Hmaied, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Gabès, président de chambre de la dite cour.



- Abdelmajid Chiboub, conseiller à la cour d'appel de Gabès, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.
- Madiha Rabeh, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, président de chambre à la cour d'appel de Médenine.
- Adel Selmi, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.
- Kamel Barbouch, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Médenine, procureur adjoint de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Hichem Lassad, conseiller à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Mongi Guassem, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Ridha Arouri, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Hatem Ben Ajel, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Mohamed Ridha Ben Taleb, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, premier juge d'instruction de la dite cour.
- Ridha Trabelsi, conseiller à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Mounir Ben Soula, conseiller à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Moncef Bouzrara, avocat général à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Nebil Guizani, conseiller à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.
- Mondher Ben Jaâfar, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.
- Adel Zribi, conseiller à la cour d'appel du Kef, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba.
- Tarak Hannachi, conseiller à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba.
- Taieb Labidi, président de chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.
- Ali Hammami, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.
- Abdelkhalek Mastoura, conseiller à la cour de Cassation, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.
- Boubaker Bouzidi, conseiller à la cour d'appel de Médenine, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef.
- Yassine Bejaoui, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef.
- Abdelkrim Chouaibi, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, premier juge d'instruction près de la dite cour.
- Slaheddine Rachdi, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, premier juge d'instruction près de la dite cour.
- Habib Lajili, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, premier juge d'instruction près de la dite cour.
- Mohamed Kamel Haleb, procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Mondher Nouri, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, premier juge d'instruction près de la dite cour.
- Belgacem Louhichi, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia.
- Faouzi Masmoudi, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, premier juge d'instruction près de la dite cour.
- Houcine Mbarek, président de chambre à la cour d'appel de Gabès, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2.
- Kamel Gharbi, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد, premier juge d'instruction près de la dite cour.

- Mohamed Lounissi, conseiller à la cour d'appel de Gabès, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.
- Mansour Ouannassi, conseiller à la chambre criminelle à la cour d'appel de Gabès, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili.
- Fethi Arroum, conseiller à la chambre criminelle à la cour d'appel de Gabès, premier juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili.
- Hana Souissi, conseiller à la chambre criminelle à la cour d'appel de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Fatma Ben Dabbouba, conseiller à la cour d'appel de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Hechmi Kasraoui, premier vice président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Kamel Ben Jaâfar, magistrat de troisième grade, avocat général à la cour de cassation.
- Sarra Boutabba, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ariana, avocat général à la cour de cassation.
- Noura Hamdi, conseiller à la cour d'appel de Medenine, avocat général à la cour de cassation.
- Zakia Jouini, conseiller à la cour d'appel de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Amel Atrous, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, avocat général à la cour de cassation.
- Riadh Limem, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, avocat général à la cour de cassation.
- Moufida Boughanmi, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, avocat général à la cour de cassation.
- Kaouther Saâdi, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ariana, avocat général à la cour de cassation.
- Hajer Meherzi, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Dhaou Gabsi, conseiller à la cour d'appel de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Mohamed Hédi Jouini, conseiller à la cour d'appel de Tunis, avocat général à la cour de cassation.
- Abdelmonem Chtourou, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2, avocat général à la cour de cassation.
- Sihem Smadhi, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Kaouther Ben Ahmed, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, conseiller à la cour de cassation.
- Hayet Khammassi, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Chadia Safi, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Kamel Gorgi, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Fahima Ksontini, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Béchir Abbassi, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Bechir Tayari, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Abderrazak Bahouri, Substitut du procureur général près la cour d'Appel de Tunis, Conseiller à la cour de Cassation.
- Mongi Amara, conseiller à la cour d'appel de Monastir, conseiller à la cour de cassation.
- Raoudha Garafi, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Siliana, conseiller à la cour de cassation.
- Chokri Kammoun, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, conseiller à la cour de cassation.
- Leïla Bahria, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, conseiller à la cour de cassation.
- Wassila Kaâbi, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, conseiller à la cour de cassation.
- Zohra Sallami, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2, conseiller à la cour de cassation.
- Adnene Hani, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Asma Dilou, conseiller à la cour d'appel de Monastir, conseiller à la cour de cassation.
- Yamina Ghannem, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mannouba, conseiller à la cour de cassation.
- Jamel Mestiri, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.
- Ahmed Rahmouni, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, conseiller à la cour de cassation.
- Mohamed Kalboussi, conseiller à la cour d'appel de Monastir, conseiller à la cour de cassation.
- Essia Ayari, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.

- Riadh Gharbi, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.

- Mounira Nahali, vice président de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, conseiller à la cour de cassation.

- Leila Ezzine, juge de la famille près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2, conseiller à la cour de cassation.

- Mohieddine Hmilla, conseiller à la cour d'appel de Monastir, conseiller à la cour de Cassation.

- Héla Ben driss, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, conseiller à la cour de cassation.

- Hammadi Channoufi, premier juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, conseiller à la cour de cassation.

- Fatma Zahra Abbès, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de Cassation.

- Idris Horrigue, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, conseiller à la cour de Cassation.

- Mejda Ben Gharbia, juge des enfants près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, conseiller à la cour de cassation.

- Adel Berrhouma, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, conseiller à la cour de cassation.

- Moufida Souli, juge de la famille près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, conseiller à la cour de cassation.

- Abla Ben Chaabane, juge de la famille près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bèja, conseiller à la cour de cassation.

- Fethi Mejri, conseiller à la cour d'appel de Nabeul, conseiller à la cour de cassation.

- Mounir Ouardalitou, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour de cassation.

- Saloua Hidri, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

- Mohamed NejibHaj Mansour, conseiller à la chambre criminelle près la cour de Bizerte, conseiller à la chambre criminelle près la cour de Tunis.

- Omrane Dallali, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

- Mohamed El Hédi Zaalouni, juge de la famille près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Tunis.

- Hayet Cherif, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

- Ali Mouldi Chourabi, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghouan, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Bizerte.

- Abderrazek Arjoun, conseiller à la cour d'appel du Kef, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Bizerte.

- Mohamed Bejaoui, conseiller à la cour d'appel de Nabeul, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel du Kef.

- Sami Chebbi, conseiller à la cour d'appel du Kef, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

- Ammar Troudi, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

- Rim Blouza, juge des enfants près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Gafsa.

- Nouri Ktata, conseiller à la cour d'appel de Gabès, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

- Samia Sallami, juge des enfants près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد, conseiller à la chambre criminelle près la cour d'appel de Gabès.

- Béchir Ennajah, conseiller à la cour d'appel de Médenine, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.

## **Deuxième grade**

### **A compter du 16 septembre 2010 :**

- Meftah Bouzayene, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2.

- Faiçal Marzouki, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan.

### **A compter du 11 octobre 2010 :**

- Lazhar Jouilli, conseiller à la cour d'appel de Sfax, conseiller à la cour d'appel de Gabès.

- Sami Dahech, conseiller à la cour d'appel de Gabès, conseiller à la cour d'appel de Sfax.

### **A compter du 4 février 2011 :**

- Kalthoum Kennou, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.

**A compter du 7 février 2011 :**

- Fethi Kelaa, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Essia Labidi, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir, conseiller à la cour d'appel de Tunis.

**A compter du 11 avril 2011 :**

- Nizar Amrouni, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد, juge de la famille près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir.

**A compter du 9 mai 2011 :**

- Mohamed Melki, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba, juge d'instruction près de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Mohamed Afif Jaidi, conseiller à la cour d'appel de Nabeul, juge d'instruction près de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Chedhli Rahmani, conseiller à la cour d'appel du Kef, juge d'instruction près de tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

**A compter du 16 septembre 2011 :**

Sami Ben Houidi, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, substitut de l'avocat général des services judiciaires.

- Zouhaier Hosni, substitut du procureur général près la cour d'appel de Tunis, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Brahim Ghariani, substitut du procureur général près la cour d'appel de Tunis, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Mejda Labidi, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Sofiane Ourabi, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Samir Zouabi, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, vice président de la dite cour.

Moez Ben Fraj, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, vice président de la dite cour.

- Afef Acheikh, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, vice président de la dite cour.

- Abderrahmen Bel Hay, juge cantonal de Aindrahem, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Mohamed Ben Mansour, conseiller à la cour d'appel du Kef, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Moez Boughzala, conseiller à la cour d'appel de Nabeul, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Imed Boukhris, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Fethi Skandarani, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Ali Jebali, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghuan, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana.

- Moncef Zghab, conseiller à la cour d'appel de Nabeul, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba.

- Abdelhamid Ben Rouha, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana.

- Khaled Abbès, conseiller à la cour d'appel du Kef, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana.

- Soufia Ben Agla, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Ferial Azouz, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Chokri Lahmar, juge cantonal de Bizerte, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Imed Aouini, conseiller à la cour d'appel de Tunis, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba.

- Mnaouar Nefzi, magistrat de deuxième grade près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba.

- Radhia Marzouki, magistrat de deuxième grade près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba, juge de l'exécution de peines de la dite cour.

- Hajer Khaldi, juge de la sécurité sociale près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba, magistrat de deuxième grade près la dite cour.
- Faiçal Ben Ameer, juge cantonal de l'Ariana, magistrat de deuxième grade près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana.
- Faten Bellamine, conseiller à la cour d'appel de Tunis, juge de la famille près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.
- Amel Malki, juge cantonal de l'Ariana, magistrat de deuxième grade près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.
- Mahjouba Yahiaoui, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, juge de la famille près de la dite cour.
- Naïma Saïed, conseiller à la cour d'appel de Nabeul, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.
- Belgacem Kaouane, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, magistrat de deuxième grade près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.
- Néjib Arouri, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghuan, premier substitut du procureur de la République près du dit tribunal.
- Khalfalah Riahi, conseiller à la cour d'appel de Monastir, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghuan.
- Habib Gheriani, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, juge d'instruction près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghuan.
- Boubaker Trabelsi, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, vice président près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.
- Ali Aouainia, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bèja, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.
- Mohamed Brahimi, conseiller à la cour d'appel du Kef, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja.
- Mustapha Ajimi, juge rapporteur au tribunal Immobilier, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bèja.
- Fethi Guatri, juge cantonal de Gafour, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef.
- Nejib Guaza, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.
- Farid Naimi, substitut du procureur général près la cour d'appel du Kef, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.
- Alaya Guatri, substitut du procureur général près la cour d'appel du Kef, juge de l'exécution des peines au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.
- Ahmed Aouini, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.
- Imed Bessassi, conseiller à la cour d'appel du Kef, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba.
- Ezzeddine Abidi, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Siliana, vice président de dit tribunal.
- Noureddine Amor, vice président du tribunal immobilier, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,
- Imed Nefzi, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge d'instruction de dit tribunal.
- Laassad Kethiri, juge rapporteur au tribunal immobilier, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine.
- Jamel Nsir, vice président au tribunal immobilier, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Abdelhakim Joumaa, premier substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Mohamed Sadok Hachicha, conseiller à la cour d'appel de Gabès, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Jamel Zrelli, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Hayet Mehdoui, juge rapporteur au tribunal immobilier, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Faiçal Mnasser, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2, juge d'instruction de dit tribunal.
- Meftah Selmi, vice président au tribunal immobilier, premier substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan.

- Ridha Baazaoui, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan.

- Lotfi Rouis, juge chercheur au centre des études juridiques et judiciaires, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2.

- Mohamed Ben Rezig Mejri, conseiller à la cour d'appel de Médenine, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir.

- Rachid El Kadhi, conseiller à la cour d'appel de Sfax, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia.

- Rafika Nabli, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.

- Houssine Jerbi, juge de l'exécution des peines au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.

- Samir Jabnoui, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.

- Abdelhamid Bahloul, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2.

- Riadh Jemal, vice président au tribunal immobilier, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2.

- Abdelhafidh Tayoubi, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد, chargé de présider une chambre à la cour d'appel de Gafsa.

- Chedhli Souid, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.

- Yakoub Gouader, substitut du procureur général à la cour d'appel de Gafsa, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.

- Kamel Kalthoum, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.

- Sami Abada, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur.

- Hatem Laroussi, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, premier substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد.

- Abdessattar Khelifi, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد.

- Fadhel Ouni, conseiller à la cour d'appel de Sfax, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد.

- Imed Mastouri, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد,

- Adel Baccari, juge cantonal de Kasserine, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد.

- Mustapha Chahbani, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, vice président de dit tribunal.

- Fethi Baccouche, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.

- Saïd Barkaoui, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.

- Mounir Belghith, conseiller à la cour d'appel de Médenine, juge de l'exécution des peines au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.

- Hichem Rahalli, juge cantonal de Foussana, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.

- Mohamed Belhadef, juge cantonal de Mareth, juge de la famille au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili.

- Sami Besser, juge cantonal de Médenine, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili.

- Raja Belhaj Ali, conseiller à la cour d'appel de Médenine, Premier Substitut du procureur de la République prés le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.

- Imed Mhira, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Médenine, vice président de dit tribunal.

- Saber Gharbi, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Sfax, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.

- Ismaïl Kabaâ, Substitut du procureur de la République prés le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine.

- Mounira Souhounne, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, Vice Président de dit tribunal.

- Mounir Sbouï, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, Vice Président de dit tribunal.
- Abdelmonêm Hanafi, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, Vice Président de dit tribunal.
- Jamel Ben Nacer, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Gafsa, vice président au tribunal immobilier.
- Ridha Ben Kraïem, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, Vice Président de dit tribunal.
- Mohamed Ouerhani, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, Vice Président de dit tribunal.
- Hassen Ayari, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, Vice Président de dit tribunal.
- Hayet ben Abdeljlil, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, magistrat de deuxième grade de dit tribunal.
- Hatem Belhaj ali, Juge rapporteur au Tribunal Immobilier, magistrat de deuxième grade de dit tribunal.
- Habib Torkhani, conseiller à la cour d'appel du Kef, substitut du procureur général à la cour d'appel de tunis.
- Lassâad Chammakhi, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, substitut du procureur général à la cour d'appel de Tunis.
- Jamel Ben Salah Hammami, conseiller à la cour d'appel du Kef, substitut du procureur général à la cour d'appel de Tunis.
- Abderrahmen Bouras, vice président au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, conseiller à la cour d'appel de tunis.
- Hassen Hajji, conseiller à la cour d'appel du Kef, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Mondher Belféki, conseiller à la cour d'appel de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Adel Ben Laârbi, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Zeïneb Laghlough, conseiller à la cour d'appel de Monastir, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Mounir Ben Saïd, conseiller à la cour d'appel de Medenine, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Henda Abbès, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Latifa Arfaoui, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Essia Ferchichi, conseiller à la cour d'appel de Monastir, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tunis.
- Adel Lakhdhar, juge au tribunal immobilier, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tunis.
- Leïla Abid, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tunis.
- Zohra Hajri, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, conseiller à la cour d'appel de Tunis, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Najla Ncir, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2, conseiller à la cour d'appel de Tunis.
- Lamia Ben Ismaïl, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance du Kef, conseiller au Chambre Criminelle au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Tunis.
- Abderrazek Ahkiri, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Badiï Hakim, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Nizar Chouk, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghouan, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Mohamed Bel Haj Amor, premier substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana, conseiller à la cour d'appel de Nabeul.
- Noura Nouri, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, conseiller à la cour d'appel de Nabeul.
- Najoua Cherif, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, conseiller à la cour d'appel de Nabeul.
- Ismahen Lahbib, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, conseiller à la cour d'appel de Nabeul.
- Wanes Ferjani, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Nabeul.
- Taoufik Souidi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, conseiller à la cour d'appel de Nabeul.

- Mohamed Ben Mahjoub, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, conseiller à la chambre criminelle près la dite cour.
- Moez Gharbi, conseiller à la cour d'appel de Gabès, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bizerte.
- Wael Ben Slimen, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de la Manouba, conseiller à la cour d'appel de Bizerte.
- Taoufik Hammami, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, conseiller à la cour d'appel de Bizerte.
- Raouia Ferfichi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, conseiller à la cour d'appel de Bizerte.
- Ali Salah Adouni, juge cantonal de Ras Jebel, conseiller à la cour d'appel de Bizerte.
- Tarek Nouri, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, conseiller à la cour d'appel de Bizerte.
- Basma Idoudi, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous, conseiller à la cour d'appel de Bizerte.
- Afef Masoudi, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de l'Ariana, conseiller à la chambre criminelle près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.
- Abderrazek Aloui, conseiller à la cour d'appel du Kef, substitut du procureur général près la dite cour.
- Abdelkader Ghezal, juge de registre de commerce près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, substitut du procureur général près la cour d'appel du Kef.
- Ridha Dhib, juge rapporteur au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Mohamed Fethi Khalfi, conseiller à la cour d'appel de Gafsa, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Imed Tissaoui, juge rapporteur au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Rim Dafdouf, juge rapporteur au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Sami Mejri, juge cantonal de Jelma, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Abdelhakim Jafali, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Kamel Merseni, juge rapporteur au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Ziad Fridhi, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Meriem Walha, juge cantonal du Kef, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Makrem Khedher, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bèja, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Lazhar Aouamri, juge cantonal de Ghardimaou, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Youssef Zouaghi, juge cantonal de Teboursouk, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Mohamed Aid Dakhlaoui, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Jendouba, conseiller à la cour d'appel du Kef.
- Amara Trabelsi, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef.
- Imed Guati, substitut du procureur général près la cour d'appel de Monastir, substitut du procureur général près la cour d'appel de Sousse.
- Abdessattar Methnani, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2, conseiller à la cour d'appel de Sousse.
- Khelil Bouhlel, juge des enfants au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, conseiller à la cour d'appel de Sousse.
- Anis Trad, conseiller à la cour d'appel de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Sousse.
- Raoudha Brima, substitut du procureur général près la cour d'appel de Sousse, substitut du procureur général près la cour d'appel de Monastir.
- Malek Lamouchi Chébi, conseiller à la cour d'appel de Bizerte, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Nouri Mnaja, conseiller à la cour d'appel de Gabès, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Faouzi Alouini, conseiller à la cour d'appel du Kef, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Anouer Koôli, vice président au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Hamadi Hmila, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Kamel Boukthir, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Mondher Ben Belgacem, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, conseiller à la cour d'appel de Monastir.



- Nacer Aribi, vice président au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Mohsen Lakhel, vice président au tribunal Immobilier, conseiller à la cour d'appel de Monastir.
- Mohamed Rabhi, magistrat de deuxième grade au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid, conseiller à la cour d'appel de Sfax.
- Mohieddine Taktak, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, conseiller à la cour d'appel de Sfax.
- Hatem Warda, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, conseiller à la cour d'appel de Sfax.
- Mohamed Ben Ltayef, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.
- Moncef Ben Ayed, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.
- Makrem Lamouchi, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, substitut du procureur général près la cour d'appel de Gafsa.
- Hachmi Guesmi, juge cantonal de Regueb, conseiller à la cour d'appel de Gafsa.
- Jamel Ben Hassouna Hammami, juge cantonal de Sidi-Bouzid, conseiller à la cour d'appel de Gafsa.
- Lotfi Saâdaoui, juge cantonal de Tozeur, conseiller à la cour d'appel de Gafsa.
- Mohamed Mongi Ghanmi, juge cantonal de Gafsa, conseiller à la cour d'appel de Gafsa.
- Mnaour Salah, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, conseiller à la cour d'appel de Gafsa.
- Imed Daghari, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, conseiller à la cour d'appel de Gafsa.
- Mohamed Hammami, juge cantonal de Hafouz, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.
- Mohamed Farhat El Anouar, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.
- Othman Arous, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.
- Ameer Ellouz, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, conseiller à la chambre criminelle au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.
- Rachid Neji, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kebeli, conseiller à la cour d'appel de Gabès.
- Walid Ben Jdidia, juge cantonal de Sfax, conseiller à la cour d'appel de Gabès.
- Lotfi Athmouni, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kebeli, conseiller à la cour d'appel de Gabès.
- Lamjed Messai, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, conseiller à la cour d'appel de Gabès.
- Mhadheb Chaouachi, juge cantonal de Mahres, conseiller à la cour d'appel de Gabès.
- Ridha Abdessadok, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, conseiller à la cour d'appel de Gabès.
- Khaled Yamoun, juge cantonal de Zarzis, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Riadh Achour, juge d'instruction au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Bahi Labiadh, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Mohamed Bougares, juge cantonal de Ben Guerdane, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Sofiane Harrabi, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Ali Chemlali, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Chokri Ebri, premier substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Ridha Ellefi, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Samia Jaziri, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Moncef Bousokaya, juge cantonal de Jerba, conseiller à la cour d'appel de Médenine.
- Mongi Tallagh, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, conseiller à la cour d'appel de Médenine.

## Premier grade

### A compter du 4 février 2011 :

- Hammadi Rahmani, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

### A compter du 7 février 2011 :

- Amor Oueslati, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Manouba.

### A compter du 16 septembre 2011 :

- Faten Sebaï, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, juge chercheur au centre d'études juridiques et judiciaires.

- Walid Rahmouni, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghouan, juge chercheur au centre d'études juridiques et judiciaires.

- Néjib Nacib, juge cantonal de Mélaoui, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.

- Mohamed Nabil Seddik, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ariana, juge cantonal de Carthage.

- Khédija Mzoughi, juge cantonal de Carthage, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ariana.

- Mahjoub Jebali, juge cantonal de Mjez El Bab, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Ariana,

- Ahmed Rouis, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid, juge cantonal d'Ariana.

- Ali Mazhoud, juge cantonal de Zaghouan, juge cantonal d'Ariana.

- Ali Souibgui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Arbi Khémiri, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.

- Abderrahmen Chebbi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mannouba.

- Walid Ben Amara, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghouan, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mannouba.

- Zohra Mabrouki, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2, juge de la sécurité sociale de dit tribunal.

- Walid Oukini, juge au tribunal immobilier, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.

- Faouzia Hamdouni, juge cantonal de Hammamet, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.

- Sofiane Khouini, juge cantonal de Mateur, juge cantonal de Hammamet.

- Basma Kahla, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, juge de la sécurité sociale au tribunal de Zaghouan,

- Radhia Ben Aïssa, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte, juge cantonal de Zaghouan.

- Mohamed El Khames Tlili, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghouan.

- Néjib Ben Hammouda, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.

- Imen Mansouri, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja, juge cantonal de Bizerte.

- Riadh Ben Bokri, juge au tribunal immobilier, juge cantonal de Mateur.

- Adel Ben Abdelhafidh, juge cantonal de Sbitla, juge cantonal de Ras lebel.

- Ines Karami, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja, juge de registre de commerce de dit tribunal.

- Nouredine Habachi, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax2, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja.

- Sonia Gharbi Foughali, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja, juge cantonal de Teboursouk.

- Othmen Tanazefi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2, juge cantonal de Medjez El Bab.

- Sofiane Amri, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, juge cantonal du Kef.

- Youssef Aouadi, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, juge cantonal de Dahmani.

- Nizar Ghozlani, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja, juge cantonal de Jendouba.

- Nizar Azizi, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid, juge cantonal de Ghardimaou.
- Férid Aouadi, juge cantonal de Dahmani, juge cantonal de Aïn Draham.
- Moez Zaïdi, juge cantonal de Jendouba, juge cantonal de Gaâfour.
- Mohieddine M'hadhebi, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge cantonal de Kasserine.
- Taoufik Oun, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, juge cantonal de Sbitla.
- Fadhel Achouri, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge cantonal de Foussana.
- Ahmed Snoussi, juge cantonal de Douz Faouar, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.
- Mohammed Atiï, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, juge cantonal de Hafouz.
- Walid Bargaoui, juge de registre de commerce au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2.
- Noura M'dimegh, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2, juge de la sécurité sociale de dit tribunal.
- Mohammed Kallel, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, juge de registre de commerce de dit tribunal.
- Slim Kammoun, juge chercheur au centre d'études juridiques et judiciaires, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.
- Samir Ghribi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax, juge cantonal de Sfax.
- Mohammed Ben Ameer, juge rapporteur au tribunal immobilier, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2.
- Hajer Gouia, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2, substitut du procureur de la République près la dite cour.
- Abdelhakim Hafnaoui, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax 2, juge cantonal de Mahres.
- Faiçal Ghabri, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.
- Habib Rebai, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, juge cantonal de Gafsa.
- Mohamed Ali Barhoumi, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, juge cantonal de Metlaoui.
- Amine Boujelben, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, juge cantonal de Tozeur.
- Othmen Ksir, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouzid, juge unique au dit tribunal.
- Adel Omri, juge cantonal de Ben Oun, juge cantonal de Sidi-Bouzid.
- Farouk Saâdi, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa, juge cantonal de Jelma.
- Mongi Mosbahi, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouzid, juge cantonal de Ben Oun.
- Mehedheb Messadi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge cantonal de Regueb.
- Mouldi Rebhi, juge de l'entreprise au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge unique au dit tribunal.
- Aouatef Ouechtati, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès,
- Mansour Chlandi, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge cantonal de Mereth.
- Habib Bouabidi, substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge cantonal de Douz El Faouar.
- Mourad Ouederni, substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.
- Mourad Magouri, juge de la sécurité sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge unique au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.
- Saïda Chébbi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge de la sécurité sociale au dit tribunal.
- Montaha Dhouafli, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge cantonal de Médenine.
- Mohamed Gamoudi, substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge cantonal de Ben Guerdane.
- Rachid Bouajila, juge de séquestre et de la liquidation au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge cantonal de Jerba.
- Mosbah Jouili, substitut du procureur de la République au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, juge cantonal de Zarzis.
- Sofiane Yanes, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, substitut du procureur de la République près la dite cour.

- Youssef Bouzakher, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, juge de registre de commerce au dit tribunal.
- Hédi Ben Maâtoug, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tataouine, juge de l'entreprise au dit tribunal.
- Iadh Chaouachi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.
- Ramzi Matoussi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Abelhamid Naoui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Hammadi Jouini, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Seliana, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Kais Khamassi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Jad Sassi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Jamel Barhoumi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa.
- Mokhtar Farhoud, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Anis Meddeb, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Sabeur Férchichi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi-Bouزيد, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près de dit tribunal.
- Saloua Ben Ali, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Béchir Sahraoui, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Monia Dridi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Leila Ben Rached, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Senda Wafi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Anis Fitouri, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Noura Nouira, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Amor Jebali, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Lamia Ben Amara, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Sofiane Yousfi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Najet Lamouchi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Rim Ben Salma, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Elhame Adhibi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Faouzi Maâlaoui, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Yazid Riahi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Nedja Trabelsi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Ridha Mejdoub, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Ines Fatmi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Karim Ben Naceur, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Aïda Dridi, juge au tribunal Immobilier, juge rapporteur au dit tribunal.
- Habib Sayahi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Mourad Masoudi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Jihan Nakis, juge au tribunal Immobilier, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Radhia Arfaoui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi- Bouزيد, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis.
- Makrem Hassouna, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous.
- Hajer Medeb, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis 2.

- Souhir Hosni, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Grombalia.

- Walid Arfaoui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Zaghouan.

- Naima Guezmil, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.

- Olfa Bchini, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Béja.

- Hayet Znidi, juge chargé des fonctions de substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine, juge au dit tribunal.

- Ramzi Bennour, substitut du procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse, juge au dit tribunal.

- Ahmed Brahmi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2.

- Moez Yousfi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2.

- Najoua Dridi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse.

- Youssef Romdhan, juge de la sécurité Sociale au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Monastir.

- Soumaya Chamsi, juge au tribunal Immobilier, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia.

- Badreddine Boughattas, juge au tribunal Immobilier, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Mahdia.

- Fethi Khedimalah, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sfax.

- Dalila Khelifi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès.

- Jalel Ghiloufi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili.

- Sarra Bouthemna, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine.

- Fethi Laouar, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine,

### **Les Auditeurs de Justice :**

Les auditeurs de justice titulaires du certificat de fin d'études de l'institut supérieur de la magistrature sont nommés aux postes ci - après à compter du 16 septembre 2011 :

- Amina Mejri, juge au tribunal immobilier,

- Houda Jaouane, juge au tribunal immobilier,

- Sana Boughalmi, juge au tribunal immobilier,

- Malek Ouertani, juge au tribunal immobilier

- Ghassen Touil, juge au tribunal immobilier

- Mourad Jemili, juge au tribunal immobilier

- Hanen Amor, juge au tribunal immobilier

- Afef Tobji, juge au tribunal immobilier

- Wafa Ouertatani, juge au tribunal immobilier

- Chiraz Oueslati, juge au tribunal immobilier

- Beya Guizani, juge au tribunal immobilier

- Rabiâa Bouguerba, juge au tribunal immobilier

- Héla Ghéni, juge au tribunal immobilier

- Belgacem Héléli, juge au tribunal immobilier

- Aziza Faydi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef

- Moez Gheribi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef,

- Faten Khelaifia, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef,

- Yassine Ammar, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du Kef,

- Wassim Bouattour, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Bassem Salhi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Mohamed Fendri, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Mohamed Ben Mokhtar Lejmi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Dorsaf Bououida, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Fatma El Moutahammem, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Dorsaf Tajini, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Amira Jemmali, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kasserine,

- Sarra Ben Letaïef, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan,

- Meriem Essid, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kairouan,
- Imed Dhaou, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gafsa,
- Nabil Ben Hedhili, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur,
- Nadia Rouiss, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur,
- Hatem romdhani, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur,
- Raya Ben Jemâa, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tozeur,
- Mohamed Helmi Missaoui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid,
- Hend Khaled, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid,
- Sami Smadhi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid,
- Wissem Ben Ammar, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sidi Bouzid,
- Mohamed Chihaoui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès,
- Ahlem Koubaâ, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès,
- Warda Chebbi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Gabès,
- Issam Ouertatani, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili,
- Sana Zaghdoudi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili,
- Nadia Jelassi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Kébili,
- Naima Homrani, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine,
- Azza Chaouachi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine,
- Khemaies Derbali, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine,
- Bassem Tagghazi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Médenine,
- Makram Hamadi, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tatouine,
- Sameh Maalaoui, juge au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tatouine,

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### **Décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011, portant modification des statuts particuliers des agents des corps des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur.**

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-58 du 13 juin 2000 et le décret-loi n° 2011-42 du 25 mai 2011,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 2006-1160 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la sûreté nationale et de la police nationale,

Vu le décret n° 2006-1161 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la sûreté nationale et de la police nationale et les niveaux de rémunération,

Vu le décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la garde nationale,

Vu le décret n° 2006-1163 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la garde nationale et les niveaux de rémunération,

Vu le décret n° 2006-1164 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la protection civile,

Vu le décret n° 2006-1165 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la protection civile et les niveaux de rémunération,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décrète :

Article premier - Sont supprimées, les dispositions des statuts particuliers des agents des corps des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur, objet des décrets n° 1160, 1162 et 1164 du 13 avril 2006, relatives au grade de caporal - major de la sûreté, pour le corps de la sûreté nationale et de la police nationale, et au grade de caporal-major, pour le corps de la garde nationale et le corps de la protection civile.

Les agents appartenant aux deux grades mentionnés à l'alinéa premier du présent article seront reclassés au grade de gardien de la sûreté, pour le corps de la sûreté nationale et de la police nationale, et au grade de sergent, pour les corps de la garde nationale et de la protection civile. Il leur est accordé l'échelon correspondant au traitement de base, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient au précédent échelon.

Art. 2 - Sont abrogées les dispositions de l'alinéa premier de l'article 22 des décrets n° 1160, n° 1162 et n° 1164 du 13 avril 2006, portant les statuts particuliers des agents des corps des forces de sûreté intérieure relevant du ministère de l'intérieur, et sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 22 alinéa premier (nouveau) - Nonobstant toutes dispositions contraires, peut être exceptionnellement accordé, un avancement d'un ou de plusieurs échelons d'ancienneté au grade, aux agents qui ont été atteints de blessures graves ou mortelles pendant l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent être également nommés au grade immédiatement supérieur au leur.

Art. 3 - Sont abrogées les dispositions des articles 70 et 73 du décret n° 2006-1160 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la sûreté nationale et de la police nationale et sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 70 (nouveau) - La promotion au grade de gardien de la sûreté est accordée, à partir des listes des agents éligibles à la promotion, comme suit :

A- aux caporaux-chefs de la sûreté ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade et y ayant suivi, avec succès, l'un des cycles de formation continue réservés à la promotion et correspondant à leur grade.

B- Aux caporaux-chefs de la sûreté ayant participé, avec succès, à un concours interne sur épreuves et exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de cinq (5) années à leur grade, à la date du concours.

C- Au choix, parmi les caporaux-chefs de la sûreté ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de sept (7) années à leur grade.

Article 73 (nouveau) - La promotion au grade de caporal - chef de la sûreté est accordée par arrêté du ministre de l'intérieur, dans la limite des emplois vacants à pourvoir et à partir des listes des agents éligibles à la promotion, comme suit :

A- Aux caporaux de la sûreté ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade et y ayant suivi, avec succès, l'un des cycles de formation continue réservés à la promotion et correspondant à leur grade.

B- Aux caporaux de la sûreté ayant participé, avec succès, à un concours interne sur épreuves et exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade, à la date du concours.

C- Au choix, parmi les caporaux de la sûreté ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de cinq (5) années à leur grade.

Art. 4 - Sont abrogées les dispositions des articles 52 et 55 du décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la garde nationale et sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 52 (nouveau) - La promotion au grade de sergent est accordée, à partir des listes des agents éligibles à la promotion, comme suit :

A- Aux caporaux-chefs ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade et y ayant suivi, avec succès, l'un des cycles de formation continue réservés à la promotion et correspondant à leur grade.

B- Aux caporaux-chefs, ayant participé, avec succès, à un concours interne sur épreuves et exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de cinq (5) années à leur grade à la date du concours.

C- Au choix, parmi les caporaux-chefs ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de sept (7) années à leur grade.

Article 55 (nouveau) - La promotion au grade de caporal-chef est accordée par arrêté du ministre de l'intérieur, dans la limite des emplois vacants à pourvoir et à partir des listes des agents éligibles à la promotion, comme suit :

A- Aux caporaux ayant exercé d'une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années, à leur grade et y ayant suivi, avec succès, l'un des cycles de formation continue réservés à la promotion et correspondant à leur grade.

B- Aux caporaux ayant participé, avec succès, à un concours interne sur épreuves et exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade, à la date du concours.

C- Au choix, parmi les caporaux ayant exercé, d'une manière effective, pendant une durée minimale de cinq (5) années à leur grade.

Art. 5 - Sont abrogées les dispositions des articles 51 et 54 du décret n° 2006-1164 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la protection civile, et sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 51 (nouveau) - La promotion au grade de sergent est accordée, à partir des listes des agents éligibles à la promotion, comme suit :

A- Aux caporaux – chefs ayant exercé, d’une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade et y ayant suivi, avec succès, l’un des cycles de formation continue réservés à la promotion et correspondant à leur grade.

B- Aux caporaux - chefs ayant participé, avec succès, à un concours interne sur épreuves et exercé, d’une manière effective, pendant une durée minimale de cinq (5) années à leur grade, à la date du concours.

C- Au choix, parmi les caporaux - chefs ayant exercé, d’une manière effective, pendant une durée minimale de sept (7) années à leur grade.

Article 54 (nouveau) - La promotion au grade de caporal – chef est accordée par arrêté du ministre de l’intérieur, dans la limite des emplois vacants à pourvoir et à partir des listes des agents éligibles à la promotion, comme suit :

A- Aux caporaux ayant exercé d’une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années, à leur grade et y ayant suivi, avec succès, l’un des cycles de formation continue réservés à la promotion et correspondant à leur grade.

B- Aux caporaux ayant participé, avec succès, à un concours interne sur épreuves et exercé, d’une manière effective, pendant une durée minimale de quatre (4) années à leur grade, à la date du concours.

C- Au choix, parmi les caporaux ayant exercé, d’une manière effective, pendant une durée minimale de cinq (5) années à leur grade.

Art. 6 - Le ministre de l’intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 septembre 2011.

*Le Président de la République par intérim*

**Fouad Mebazaâ**

## **Décret n° 2011-1261 du 5 septembre 2011, portant rattachement de la direction des transmissions au ministère de l'intérieur et l'intégration des agents en relevant dans les structures des forces de sûreté intérieure.**

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sûreté intérieure, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-58 du 13 juin 2000 et le décret-loi n° 2011-42 du 25 mai 2011,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 91-543 du 1<sup>er</sup> avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-161 du 10 juin 2009,

Vu le décret n° 97-130 du 18 septembre 1997, fixant le traitement de base des militaires et des forces de sûreté intérieure,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratifs,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel que complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps commun des techniciens des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,



Vu le décret n° 2006-1160 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la sûreté nationale et de la police nationale,

Vu le décret n° 2007-246 du 15 août 2007, fixant les structures des forces de sûreté intérieure au ministère de l'intérieur et du développement local,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier – Son abrogées les dispositions du n° 3 du paragraphe premier de l'article 6 et du n° 3 de l'article 19 et l'article 24 du décret n° 91-543 du 1<sup>er</sup> avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur et rattachés la direction des transmissions relevant du secrétariats général du ministère de l'intérieur aux structures des forces de sûreté intérieure, liées directement au ministère de l'intérieur et mentionnées à l'article premier du décret n° 2007-246 du 15 août 2007, fixant les structures des forces de sûreté intérieure au ministère de l'intérieur et du développement local.

Art. 2 - Les agents relevant de la direction des transmissions, mentionnée à l'article premier du présent article, son intégrés aux grades du sous-corps de la tenue civile relevant du corps de la sûreté nationale et de la police nationale, correspondant à leurs grades et ce conformément aux indications du tableau ci-après :

<b>Les grades des agents de la direction des transmissions</b>	<b>Catégories et sous-catégories</b>	<b>Les grades d'intégration au sous- corps de la tenue civile relevant du corps de la sûreté nationale et de la police nationale</b>
- Technicien en chef	A1	Commissaire de police de la classe supérieure
- Administrateur - Technicien principal - Ingénieur des travaux	A2	Commissaire de police
- Agent temporaire de catégorie A3 - Technicien - Programmeur	A3	Officier de police principal
- Secrétaire d'administration - Secrétaire dactylographe - Adjoint technique - Technicien de laboratoire informatique	B	Officier de police adjoint
- Dactylographe - Commis d'administration - Agent technique	C	Inspecteur de police

Les agents mentionnés à l'alinéa premier du présent article sont reclassés dans la grille des salaires relative aux militaires et aux forces de sûreté intérieure, fixée par le décret n° 97-130 du 18 septembre 1997 susvisé, et rangés dans un échelon qui ne peut être inférieur à l'échelon correspondant à leur niveau de rémunération d'origine.

Les agents appartenant aux grades d'ingénieur général, ingénieur en chef et d'ingénieur principal, et relevant de la direction des transmissions, restent soumis aux dispositions du statut particulier au corps des ingénieurs des administrations publiques.

Les ouvriers relevant de la direction des transmissions restent également soumis aux dispositions particulières au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif.

Art. 3 - Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 septembre 2011.

*Le Président de la République par intérim*

**Fouad Mebazaâ**

**Décret n° 2011-1262 du 5 septembre 2011, relatif à la création d'une indemnité des charges spéciales au profit des contrôleurs des règlements municipaux.**

Le Président de la République par intérim,  
Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi organique des communes promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2008-57 du 4 août 2008,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif, ensembles les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés promulguée par la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-56 du 25 juin 2011,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 85-980 du 11 août 1985, fixant la liste des éléments permanents de la rémunération des agents de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, soumis à retenue pour la retraite ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2006-1801 du 26 juin 2006,

Vu le décret n° 97-1832 du 16 septembre 1997, fixant le traitement de base des personnels de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2007-268 du 12 février 2007,

Vu le décret n° 99-12 du 4 janvier 1999, portant définition des catégories auxquelles appartiennent les différents grades des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, tel que modifié et complété par le décret n° 2003-2338 du 11 novembre 2003,

Vu le décret n° 2000-1121 du 22 mai 2000, fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des règlements municipaux,

Vu le décret n° 2011-926 du 14 juillet 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article Premier - Est créée au profit de personnels du corps des contrôleurs des règlements municipaux une indemnité dénommée «indemnité des charges spéciales des contrôleurs des règlements municipaux».

Art. 2 - Les montants mensuels de l'indemnité spécifique mentionnées à l'article premier du présent décret sont fixés pour tout le personnel du corps des contrôleurs des règlements municipaux à un montant brut de soixante seize dinars.

L'indemnité est soumise à la retenue au titre de l'impôt sur les revenus et de la contribution au régime de la retraite, de la prévoyance sociale et du capital décès.

Art. 3 - Le présent décret entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> février 2011.

Art. 4 - Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 septembre 2011.

*Le Président de la République par intérim*

**Fouad Mebazaâ**

## **NOMINATIONS**

### **Par décret n° 2011-1263 du 29 août 2011.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur est accordée à Monsieur Moncef Brik ingénieur en chef chargé des fonctions de sous-directeur des études et des marchés à la direction des transmissions au ministère de l'intérieur.

### **Par décret n° 2011-1264 du 29 août 2011.**

Monsieur Monji Hamrouni, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires économiques et sociales à la direction générale des affaires régionales au ministère de l'intérieur.

### **Par décret n° 2011-1265 du 29 août 2011.**

Monsieur Abdelfatteh Gharbi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives locales à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2011-1266 du 29 août 2011.**

Monsieur Mekki Mahjoub, administrateur, est chargé des fonctions de chef de bureau à l'unité de la formation à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 2011-1267 du 29 août 2011.**

Monsieur Héli Soltani, analyste central, est chargé des fonctions de chef de bureau à l'unité des statistiques et de l'informatique à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par décret n° 2011-1268 du 29 août 2011.**

Madame Neila Yousfi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la planification à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

**Par décret n° 2011-1269 du 29 août 2011.**

Madame Hasna Ben Aziza, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de l'imprimerie, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

**Par décret n° 2011-1270 du 29 août 2011.**

Mademoiselle Aïda Somrani, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service du suivi à l'inspection générale du ministère de l'intérieur.

**Par décret n° 2011-1271 du 29 août 2011.**

Monsieur Taher Hamdaoui, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service de la propreté et de l'environnement à la sous-direction technique de la commune de Mahdia.

**Par décret n° 2011-1272 du 29 août 2011.**

Mademoiselle Hayet Ouerghi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de l'organisation territoriale à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

**Par décret n° 2011-1273 du 29 août 2011.**

Monsieur Wissem Mraidi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions d'inspecteur adjoint à l'inspection générale du ministère de l'intérieur avec rang et avantages de chef de service.

**Par décret n° 2011-1274 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Sami Arous, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de directeur des études juridiques et des normes à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1275 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Sami Aouadi, administrateur conseiller du service social, est chargé des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociales du Kef

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2000-1449 du 27 juin 2000, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1276 du 2 septembre 2011.**

Madame Najet Zitouni épouse Ben Fakhel, administrateur, est chargée des fonctions de chef de bureau des droits de l'Homme au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1277 du 2 septembre 2011.**

Madame Sihem Gherairi épouse Gharbi, inspecteur en chef du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de bureau des affaires régionales et des établissements sous-tutelle au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1278 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Raja Ben Ibrahim, administrateur du service social, est chargée des fonctions de sous-directeur de la promotion des personnes handicapées à la direction de la solidarité et du développement social à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1279 du 2 septembre 2011.**

Madame Najet Dkhil épouse Kalai, administrateur du service social, est chargée des fonctions de sous-directeur de la promotion des familles nécessiteuses à la direction de la solidarité et du développement social à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1280 du 2 septembre 2011.**

Madame Saïda El Jery épouse El Jery, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur juridique de sécurité sociale à la direction des études juridiques et des normes à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1281 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Karim Hamaïci, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur des études, des recherches, de la programmation et de l'assistance technique à l'institut national de protection de l'enfance.

**Par décret n° 2011-1282 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mondher Dammak, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de division d'inspection du travail et de conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1283 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Sassi, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1284 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Jnaïah, médecin inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1285 du 2 septembre 2011.**

Madame Latifa Thabet, médecin inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés au chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1286 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Bessem Tissaoui, médecin inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Kairouan.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1287 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdelkarim Béjaoui, médecin inspecteur régional du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2001-441 du 13 février 2001, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1288 du 2 septembre 2011.**

Madame Saida Bou Dhina épouse Sellimi, administrateur conseiller du service social, est chargée des fonctions de chef de service de l'action sociale au milieu scolaire à la sous-direction de la défense sociale à la direction de la défense sociale à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2011-1289 du 2 septembre 2011.**

Madame Nedya Bouchaalia épouse Ben Salem, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service de l'encadrement et de l'intégration au centre de défense et d'intégration sociales de Fouchana.

**Par décret n° 2011-1290 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Raoudha Turki , psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'éducation et du développement à la sous-direction des soins de santé et de l'éducation et du développement à l'institut national de protection de l'enfance.

**Par décret n° 2011-1291 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Mahrsia, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Sayeda à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

**Par décret n° 2011-1292 du 2 septembre 2011.**

Madame Rihab Ghozzi épouse Ben Hmeda, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Kelibia à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

**Par décret n° 2011-1293 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mourad Laâmouri, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Manzel Bouzalfa à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

**Par décret n° 2011-1294 du 2 septembre 2011.**

Madame Ilhem Makhoulf épouse Sahli, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Menzel Jmil à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

**Par décret n° 2011-1295 du 2 septembre 2011.**

Madame Abra Ourimi épouse Naoui, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Jarzouna à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

**Par décret n° 2011-1296 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Nabil Azzouz, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Ras Edjebal à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

**Par décret n° 2011-1297 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Nader Saadaoui, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

**Par décret n° 2011-1298 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Jamel Khalifa, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'El Kalâa El Kobra à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

**Par décret n° 2011-1299 du 2 septembre 2011.**

Madame Salwa Bou Sbia épouse Soltan, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Sawef à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Zaghouan.

**Par décret n° 2011-1300 du 2 septembre 2011.**

Madame Rabia Mansouri épouse Sabri, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la protection sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de La Manouba.

**Par décret n° 2011-1301 du 2 septembre 2011.**

Madame Hanen Aloui épouse Hadj Abdallah, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Kindar à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

**Par décret n° 2011-1302 du 2 septembre 2011.**

Madame Wansa Lahsoumi épouse Chemakh, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de la Kabaria à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

**Par décret n° 2011-1303 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Ali Hadroug, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Tbolba à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

**Par décret n° 2011-1304 du 2 septembre 2011.**

Madame Samira Zayadi épouse Gharsallah, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Takelsa à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

**Par décret n° 2011-1305 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Fathi Aati, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de La Mornaguia à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de La Mannouba.

**MINISTERE DES FINANCES**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2011-1306 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Ahmed Gasmi, conseiller des services publics, est chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 3<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1307 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Kamel Gomri, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 3<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1308 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Nouira, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 3<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1309 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Lassad Selmani, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 3<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1310 du 2 septembre 2011.**

Madame Jawaher Ben Amor épouse Bouaziz, conseiller des services publics, est chargée des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 2<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1311 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mondher Hassen, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de directeur du recouvrement des ressources locales à l'unité des finances locales à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1312 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Imed Zair, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de directeur des études en matière de fiscalité des transactions à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1313 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Lotfi Fekih Zguir, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de directeur de la coopération internationale à la direction générale des avantages fiscaux et financiers au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1314 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Lazhar Mezigh, conseiller des services publics, est chargé des fonctions d'auditeur de première classe à la cellule de l'audit interne et de la qualité à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1315 du 2 septembre 2011.**

Madame Noura Hmida, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur des attributions spécifiques auxiliaires à l'unité des études et de la législation comptable à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1316 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Wajdi Chebbi, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur des études des règles et procédures comptables des établissements publics à l'unité des études et de la législation comptable à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1317 du 2 septembre 2011.**

Madame Amel Gheriani, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur de la documentation et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1318 du 2 septembre 2011.**

Madame Lamia Chaïbi épouse Oueslati, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur du recrutement et de la formation professionnelle à la direction de la gestion des moyens humains au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1319 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Assad Khalil, analyste central, est chargé des fonctions de sous-directeur d'exploitation des applications informatiques au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1320 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdelfettah Khemir, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de la cellule de la gestion administrative et financière au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1321 du 2 septembre 2011.**

Madame Saloua Nachi épouse Ben Salha, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur de la coopération financière bilatérale à la direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1322 du 2 septembre 2011.**

Madame Amel Boughdiri épouse Bélili, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur des études et de la réglementation à la direction générale des participations au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1323 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Anis Attia, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi à la direction générale des participations au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1324 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Adel Souissi, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion prévisionnelle à la direction générale des participations au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1325 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Sahbi Bouchareb, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur d'audit à la direction générale des participations au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1326 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mongi Doukali, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de division de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à Sousse au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1327 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Salah Jebali, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de trésorier régional des finances au Kef au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 23 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1328 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdennaceur Sahbani, administrateur conseiller des documents et des archives, est chargé des fonctions de chef de service de la documentation et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1329 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Sami Bouhlel, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la gestion des ressources humaines à la direction de l'organisation et de la gestion des ressources humaines à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts.

**Par décret n° 2011-1330 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mehdi Ouechtati, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la fiscalité des particuliers à la direction des études en matière de la fiscalité des particuliers et de la fiscalité locale à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1331 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Aymen Jebnoun, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la taxe sur la valeur ajoutée à la direction des études en matière de fiscalité des transactions à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1332 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Radhouane Hefayedh, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la documentation fiscale à la direction de la communication et de la documentation fiscales à l'unité de la prospective et de la communication fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1333 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Samia Tayari, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction de la prospective fiscale et de la coopération internationale à la direction de la synthèse et de la prospective fiscales à l'unité de la prospective et de la communication fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1334 du 2 septembre 2011.**

Madame Rim Bouraoui épouse Ben Youssef, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction de la taxe sur la valeur ajoutée à la direction des études en matière de fiscalité des transactions à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1335 du 2 septembre 2011.**

Naourez Ben Ticha épouse Limam, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à l'unité de gestion par objectif pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1336 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mounir Ben Ali, administrateur conseiller de la documentation et des archives, est chargé des fonctions de chef de service des documents et des archives à l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

**Par décret n° 2011-1337 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdallah Ben Ouhiba, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service du compte général de l'administration des finances et lois de clôture du budget à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.



**Par décret n° 2011-1338 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Lazhar Remili, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1339 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Hassen Oueslati, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1340 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Hedi Mghirbi, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1341 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Salah Saidi, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1342 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Noureddine Maatoug, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1343 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Belgacem Belgith, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1344 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Amine Ayadi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1345 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Fethi Bouabid, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1346 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Annabi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1347 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Hafedh Yacoub, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1348 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Fethi Abassi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1349 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Atef Dachraoui, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour l'inspection à la trésorerie régionale des finances au Kef au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1350 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdelmajid Khemiri, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à Béja au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1351 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Moncef Ben Hassine, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour l'inspection à la trésorerie régionale des finances à Zaghuan au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1352 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mustapha Bougares, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à Medenine au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1353 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Faouzia Heni, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour l'inspection à la trésorerie régionale des finances à Bizerte au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressée bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1354 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Bouzid Marzouki, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances à Sidi Bouzid au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1355 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Tabbabi, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour l'inspection à la trésorerie régionale des finances à Tunis 2 au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1356 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Lotfi Sakka, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques à la trésorerie régionale des finances à Kairouan au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 99-630 du 22 mars 1999, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1357 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mongi Saidi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1358 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Khaled Jebali, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1359 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Saida Mansouri, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1360 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Ahmed Taha Sediri, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1361 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Nafti El Baier, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1362 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Haddad, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1363 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Mounira Bouziri, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1364 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Nejib Bettaieb, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au bureau des affaires administratives et financières d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1365 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Moncef Ben Chibeni, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1366 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Zouhaier Gharbi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe à la cellule de la gestion du contentieux fiscal au stade de la cassation à l'unité du contentieux fiscal et de la conciliation juridictionnelle à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe deux de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1367 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Khaled Ghodhbani, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1368 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Habib Hamed, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1369 du 2 septembre 2011.**

Madame Nedïa Mel épouse Elloumi, inspecteur central des services financiers, au ministère des finances, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1370 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdelaziz Ameer, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1371 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Salah Mtimet, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1372 du 2 septembre 2011.**

Madame Emna Hachaichi épouse Besbes, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1373 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Fethi Badreddine, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1374 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Jaballah Sayadi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1375 du 2 septembre 2011.**

Madame Samira Sadem épouse Hajlaoui, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe cinq de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1376 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Ali Mdaini, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail chargé du contrôle fiscal à la cellule du contrôle et du contentieux fiscal à la direction des grandes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1377 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mongi Bessourour, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1378 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Noureddine Khoueldi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1379 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Salah Messaoudi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe cinq de l'article 19 (nouveau) du décret n° 1991-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1380 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Hatem Ben Miled, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions d'inspecteur vérificateur de troisième classe à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 nouveau du décret n° 2007-1198 1 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1381 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Chiheb Mdimigh, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1382 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Farhat Fatnassi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1383 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Salem Bouaicha, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1384 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Faouzi Bejaoui, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1385 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Taoufik Boubaker, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1386 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Nader Frouja, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1387 du 2 septembre 2011.**

Madame Amel Rachdi épouse Mansouri, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1388 du 2 septembre 2011.**

Madame Saoussen Hsini épouse Dilou, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1389 du 2 septembre 2011.**

Madame Selma Boukhari épouse Ben Zayed, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1390 du 2 septembre 2011.**

Madame Saida Jelassi épouse Lakhdhar, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs à la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1391 du 2 septembre 2011.**

Madame Radhia Talbi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1392 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Maher Bouchaira, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale d'un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1393 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Ridha Bouaziz, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions d'inspecteur de troisième classe à l'unité de l'inspection des services fiscaux à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe quatre de l'article 19 (nouveau) du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur des finances de deuxième classe au ministère des finances au titre de l'année 2009**

- Saïd Zekri,
- Mohamed Ouahada,
- Soumaya Ghodhbane,
- Ramzi Hamdani.

**Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation des agents temporaires de la catégorie A2 dans le grade d'inspecteur des services financiers au ministère des finances au titre de l'année 2011**

- Taoufik Hakima,
- Sonia Bouhlal,
- Abdelâaziz Regaieg.

**Liste des agents à promouvoir au grade d'attaché des services financiers au ministère des finances au titre de l'année 2007**

- Zohra Sfar épouse Ben Omar,
- Latifa Mahjoub,
- Chadlia Elbahri,
- Fatma Ben Nasr,
- El Ajmi Eddardouri,
- Khaled El Arfaoui,
- Cherifa El Hilali,
- Elmongi Ben Khalfallah,
- Mohamed Zoghلامي,
- Naïma Trabelsi épouse Mouelhi,
- Youssef Jabnoui,
- Alaya Fkiri,
- Radhia Ammous épouse Sayari,
- Rafiaa Gharsallah épouse El Baatout,
- Abdelhafidh El Mrabet,
- Nabila Abdennadher épouse El Hammami.

**Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation des agents temporaires de la catégories « B » dans le grade de contrôleur des services financiers au ministère des finances au titre de l'année 2009**

- Samia Alia,
- Faouzia Belgacem,
- Dalila Ben Afia.

**Liste des agents à promouvoir au grade de secrétaire dactylographe du corps administratif commun des administrations publique au ministère des finances au titre de l'année 2007**

- Raoudha Chouchane épouse Guitouni.

**Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation des agents temporaires de la catégories « B » dans le grade de secrétaire dactylographe au ministère des finances au titre de l'année 2009**

- Olfa El Khoudi,
- Eljia Hosni.

**Liste d'aptitude spéciale pour la titularisation des agents temporaires de la catégories « D » dans le grade d'agent d'accueil des services financiers au ministère des finances au titre de l'année 2009**

- Dalila Saïdani épouse Ben Ibrahim.

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES**

**Décret n° 2011-1394 du 5 septembre 2011, modifiant le décret n° 89-1045 du 22 juillet 1989, portant octroi d'une aide mensuelle au profit de certains cadres des affaires religieuses et des veuves des cadres des affaires religieuses .**

Le Président de la République, par intérim,

Sur proposition du ministre des affaires religieuses,

Vu la loi n° 94-8 du 17 janvier 1994, portant transfert au ministre chargé des affaires religieuses, des attributions relatives aux mosquées,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 89-1045 du 22 juillet 1989, portant octroi d'une aide mensuelle au profit de certains cadres des affaires religieuses et des veuves des cadres des affaires religieuses et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et notamment le décret n° 2003-2411 du 17 novembre 2003,

Vu le décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989, relatif aux chargés de mosquées et des salles de prière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2412 du 17 novembre 2003,

Vu le décret n° 94-597 du 22 mars 1994, fixant les attributions du ministère des affaires religieuses,

Vu l'avis du ministre des affaires sociales,



Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier - Sont abrogées les dispositions des articles 1 et 2 (nouveaux) du décret n° 89-1045 du 22 juillet 1989 portant octroi d'une aide mensuelle au profit de certains cadres des affaires religieuses et des veuves des cadres des affaires religieuses et les textes qui l'ont modifié et notamment le décret n° 2003-2411 du 17 novembre 2003 et remplacées par les dispositions suivantes :

Article premier (nouveau): une aide mensuelle de cent cinq dinars (105 D) est octroyée, à compter de la date de signature du présent décret à certains chargés des mosquées et des salles de prière dont l'état de santé ne leur permet plus d'exercer leurs fonctions et qui ont pour seule source de revenu l'indemnité prévue par le décret n° 89-1690 du 8 novembre 1989 susvisé,

Article 2 (nouveau): une aide mensuelle de cent dinars (100 D) est octroyée, à compter de la date de signature du présent décret à certaines veuves de chargés des mosquées et des salles de prière n'ayant pas un revenu.

Art. 2 - Les ministres des affaires religieuses, des affaires sociales et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 septembre 2011.

*Le Président de la République par intérim*

**Fouad Mebazaâ**

## **MINISTERE DE L'EDUCATION**

### **NOMINATIONS**

#### **Par décret n° 2011-1395 du 29 août 2011.**

Mohamed Makrazi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur des magasins à la direction de la gestion des biens du ministère à la direction générale du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation.

#### **Par décret n° 2011-1396 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Néji Kouki, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement secondaire général à la direction de l'enseignement du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire général à la direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation.

#### **Par décret n° 2011-1397 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Ahmed Ben Abdallah, professeur hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'Unesco et de l'Alecso à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture au ministère de l'éducation.

#### **Par décret n° 2011-1398 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Sofiane Khammassi, professeur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion centrale du personnel du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction des affaires administratives à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation.

#### **Par décret n° 2011-1399 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Sahabi Ben Amara, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de chef de bureau de la sécurité et de la permanence au secrétariat général du ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

#### **Par décret n° 2011-1400 du 2 septembre 2011.**

Madame Rakia Trifa épouse Koubaa, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service des affaires des élèves et de l'orientation de l'enseignement secondaire à la sous-direction de la vie scolaire de l'enseignement secondaire à la direction de la vie scolaire du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2011-1401 du 2 septembre 2011.**

Madame Jihène Ouichka, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service des prévisions budgétaires de fonctionnement à la sous-direction du budget de fonctionnement à la direction du budget à la direction générale des affaires financières au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2011-1402 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Sami Toumi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de distribution des équipements à la sous-direction des magasins à la direction de la gestion des biens du ministère à la direction générale du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2011-1403 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Anis Chiha, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service de réception des équipements à la sous-direction des magasins à la direction de la gestion des biens du ministère à la direction générale du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2011-1404 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Jamil Ben Bahri, professeur de l'enseignement secondaire technique, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de maintenance à Sfax.

En application des dispositions de l'article 18 du décret n° 99-1816 du 23 août 1999, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1405 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Taoufik Saihi, psychologue principal des administrations publiques, est nommé dans le grade de psychologue en chef des administrations publiques.

**MINISTERE DE LA CULTURE**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2011-1406 du 29 août 2011.**

Monsieur Slim Doudech, secrétaire culturel, est chargé des fonctions de chef de bureau d'ordre central au ministère de la culture.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003, il est accordé à l'intéressé, le rang et les indemnités de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1407 du 29 août 2011.**

Madame Rachida Dimassi, administrateur en chef, est chargée des fonctions d'inspecteur en chef, à l'inspection générale au ministère de la culture.

**Par décret n° 2011-1408 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Ghassen Lagha, administrateur conseiller, est chargé des fonctions d'inspecteur à l'inspection générale au ministère de la culture.

**Par décret n° 2011-1409 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Amir Abdelmaksoud, conservateur conseiller du patrimoine, est chargé des fonctions d'inspecteur à l'inspection générale au ministère de la culture.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2011-1410 du 29 août 2011.**

Monsieur Ferid Abidi, analyste central, est chargé des fonctions de sous-directeur des systèmes d'informations à la direction de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Par décret n° 2011-1411 du 29 août 2011.**

Madame Souleima Ben Moussa épouse Salem, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion administrative du personnel enseignant et de la recherche à la direction des ressources humaines à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Par décret n° 2011-1412 du 29 août 2011.**

Monsieur Abdelmajid Torjmen, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des arts et métiers de Sfax.

**Par décret n° 2011-1413 du 29 août 2011.**

Monsieur Abderrahmen Ayari, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

**Par décret n° 2011-1414 du 29 août 2011.**

Monsieur Boubaker Rouached, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des affaires de Tunis « Tunis Business School ».

**Par décret n° 2011-1415 du 29 août 2011.**

Monsieur Adel Ben Ftima, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté de médecine de Monastir.

**Par décret n° 2011-1416 du 29 août 2011.**

Monsieur Chaker Sassi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des lettres, des arts et des humanités à Manouba.

**Par décret n° 2011-1417 du 29 août 2011.**

Monsieur Neji Dehmeni, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur d'informatique de Mahdia.

**Par décret n° 2011-1418 du 29 août 2011.**

Madame Najet M'Sahed épouse Khalfi, administrateur, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des lettres, des arts et des humanités à Manouba.

**Par décret n° 2011-1419 du 29 août 2011.**

Madame Mejda Mama épouse Ben Brahim, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école supérieure des sciences et technologies du design.

**Par décret n° 2011-1420 du 29 août 2011.**

Madame Kaouther Saidi épouse Beltaief, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises à Manouba.

**Par décret n° 2011-1421 du 29 août 2011.**

Monsieur Faouzi Younes, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire Skanes à Monastir.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n°95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1422 du 29 août 2011.**

Monsieur Nejmeddine Zaouali, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire El Fatimide à Mahdia.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1423 du 29 août 2011.**

Madame Raja Mediouni épouse Hammouda, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des oeuvres universitaires de la catégorie (B) à la cité universitaire Bardo 2.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1424 du 29 août 2011.**

Monsieur Jameleddine El Hajri, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école supérieure des sciences et technologies du design.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1425 du 29 août 2011.**

Les technologues dont les noms suivent sont nommés maîtres technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Affectation	Discipline	Date de la nomination	
Mohamed Ali El Ghazel	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Informatique	18/06/2010	
Elies Jebri		Informatique	18/06/2010	
Mohamed Sakouhi		Informatique	18/06/2010	
Feyza Larguet		Economie et gestion	10/08/2010	
Ezzeddine El Heni		Génie électrique	29/06/2010	
Chokri Soussi		Génie civil	05/07/2010	
Bechir Bechoual		Génie mécanique	09/07/2010	
Lotfi Sayari		Génie mécanique	09/07/2010	
Adnene Rouatbi		Institut supérieur des études technologiques de Sousse	Informatique	18/06/2010
Hatem Sandid			Informatique	18/06/2010
Maher Barkallah	Génie mécanique		09/07/2010	
Naceur Benameur	Génie électrique		29/06/2010	
Hechmi Khaterchi	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul	Génie électrique	29/06/2010	

**Par décret n° 2011-1426 du 29 août 2011.**

Monsieur Mokhtar Innoubli, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé maître de conférences en didactique des activités physiques et sportives à l'institut supérieur de sport et d'éducation physique de Ksar Saiid, à compter du 17 décembre 2010.

## **NOMINATIONS**

### **Par décret n° 2011-1427 du 2 septembre 2011.**

Madame Mbarka Ragoubi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la formation professionnelle privée à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Tunis.

### **Par décret n° 2011-1428 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Abdellatif Abessi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de la formation professionnelle privée à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Kairouan.

### **Par décret n° 2011-1429 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Nihel Khchine, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des enquêtes à la direction générale de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

### **Par décret n° 2011-1430 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Taoufik Omrani, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service du suivi de la vie des apprenants à la direction générale des services destinés aux demandeurs de formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

### **Par décret n° 2011-1431 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Jihène Louati, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

### **Par décret n° 2011-1432 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Imed Ayari, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de la formation professionnelle privée à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de l'Ariana.

### **Par décret n° 2011-1433 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Imen Kahouaji, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'évaluation d'impact de la formation continue et des programmes d'emploi à la direction générale de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

### **Par décret n° 2011-1434 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Olfa Laribi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des normes et des référentiels de formation en services à la direction générale des services destinés aux demandeurs de formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

### **Par décret n° 2011-1435 du 2 septembre 2011.**

Madame Hayet Harzi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la carte régionale de la formation professionnelle à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Tunis.

### **Par décret n° 2011-1436 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Ali Abidi, administrateur, est chargé des fonctions de chef d'unité des affaires administratives et financières à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

### **Par décret n° 2011-1437 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Imen Gharselaoui, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité des programmes de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Siliana.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1438 du 2 septembre 2011.**

Mademoiselle Manel Fellah, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité des programmes de l'emploi à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Zaghouan.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1439 du 2 septembre 2011.**

Madame Moufida Ismail Dridi, technicien principal, est chargée des fonctions de chef d'unité des études et du développement à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Monastir.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1440 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Salah Oueslati, technicien principal, est chargé des fonctions de chef d'unité des études et du développement à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1441 du 2 septembre 2011.**

Madame Latifa Nahli, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité des études et du développement à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1442 du 2 septembre 2011.**

Madame Latifa Rhimi, administrateur, est chargée des fonctions de chef d'unité des études et du développement à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1443 du 2 septembre 2011.**

Melle Hajer Khedri, administrateur, est chargée des fonctions de chef de l'unité des études et du développement à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Béja.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressée bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2011-1444 du 2 septembre 2011.**

Monsieur Mohamed Baby, administrateur de documentations ou d'archives est chargé des fonctions de chef d'unité des études et du développement à la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Tozeur.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 94-1218 du 30 mai 1994, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnités alloués à un chef de service d'administration centrale.



l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



# Année 2011

# **A** **BONNEMENT**

## au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

### TARIFS en dinars tunisiens

#### TUNISIE

*Edition originale (arabe) : 24,000*  
*Traduction française : 33,000*  
*Edition originale A + F : 45,000*  
*Traduction anglaise : 33,000*

#### PAYS DU MAGHREB

*Edition originale (arabe) : 56,000*  
*Traduction française : 65,000*  
*Edition originale A + F : 77,000*  
*Traduction anglaise : 65,000*

#### AFRIQUE ET EUROPE

*Edition originale (arabe) : 66,000*  
*Traduction française : 81,000*  
*Edition originale A + F : 95,000*  
*Traduction anglaise : 81,000*

#### AMERIQUE ET ASIE

*Edition originale (arabe) : 86,000*  
*Traduction française : 106,000*  
*Edition originale A + F : 174,000*  
*Traduction anglaise : 106,000*

*F.O.D.E.C. 1%*  
*et frais d'envoi par avion en sus*

### Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- \* **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- \* **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –  
Tél. : (73) 225.495
- \* **3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2  
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

#### Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85  
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79  
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07  
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30  
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90  
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74  
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29  
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

#### Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

#### Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

*Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

*Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.*